

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A L'ANNEXE  
RELATIVE AU PROJET GERTRUDE II (LOGICIEL  
DESTINE A L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL) -  
ASSISTANCE, MAINTENANCE ET EVOLUTIONS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 17/132 AC en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, l'Assemblée de Corse a approuvé la convention cadre entre la Collectivité Territoriale de Corse et la centrale d'achat EPSILON ainsi que le projet GERTRUDE II relatif à l'assistance, la maintenance et les évolutions du logiciel GERTRUDE utilisé par la direction du Patrimoine pour l'inventaire du patrimoine culturel.

Dans ce cadre, la centrale d'achat EPSILON a passé un accord-cadre pour une durée de 2 ans à compter du 17 août 2017, avec ATOL SAS, pour des prestations mutualisées d'assistance, de maintenance et d'évolution.

Cet accord-cadre arrive à échéance et il convient de le reconduire à compter du 17 août 2019, pour une durée de 12 mois + 12 mois, et de réengager les fonds nécessaires à la poursuite des opérations tant en maintenance qu'en termes d'évolutions pour les 2 dernières années.

L'avenant qui vous est proposé vise à redéfinir les dispositions financières du projet, le périmètre des prestations attendues restant inchangé.

Sur la base des montants constatés sur le précédent marché, le montant des prestations est globalement évalué à 250 000 € TTC pour les prestations de maintenance corrective et à 490 000 € TTC pour les prestations de maintenance adaptative et évolutions de la suite logicielle.

Compte tenu des intentions d'engagement sur le projet annoncées par les Régions membres de la centrale d'achat EPSILON, la participation financière maximum de la Collectivité de Corse est évaluée, sur 2 ans, à :

- 16 700 € TTC pour les prestations les prestations de maintenance corrective et de transition sortante,
- 38 000 € TTC pour les prestations de maintenance évolutive et d'évolution.

Les crédits d'un montant de 54 700 € TTC seront imputés sur l'opération N6142CK001 du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.